



**HAL**  
open science

## Financements et activités des femmes en milieu rural au Maroc

Jean-Yves Moisseron, Mustapha Ben, Bruno Romagny, Véronique Alary,  
Mohammed Aderghal, Ouidad Tebbaa

► **To cite this version:**

Jean-Yves Moisseron, Mustapha Ben, Bruno Romagny, Véronique Alary, Mohammed Aderghal, et al.. Financements et activités des femmes en milieu rural au Maroc. Maghreb-Machrek, 2019. ird-02465323

**HAL Id: ird-02465323**

**<https://ird.hal.science/ird-02465323>**

Submitted on 3 Feb 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Version provisoire

### Financements et activités des femmes en milieu rural au Maroc

Moisseron J.-Y., Ben El Ahmar M., Romagny B., Alary V.,  
Aderghal M, Tebbaa O.<sup>1</sup>

« (...) Ces lignes fragmentent les segments en catégories hiérarchiques (dominants / dominés, propriétaires / sans terre, hommes / femmes, âgés / jeunes) et visualisent des solidarités catégorielles horizontales à l'intérieur du segment, c'est-à-dire sans pouvoir se coaliser à *travers* les segments. » (Pascon 1979)

#### Résumé :

Cet article vise à évaluer la contribution matérielle et immatérielle des femmes rurales dans le cadre de la petite agriculture des arrière-pays du Maroc et notamment les contraintes qu'elles rencontrent pour dépasser les difficultés d'accès aux principaux facteurs de production dont le foncier, l'eau, le crédit et le conseil technique. L'activité des femmes rurales est généralement invisible, c'est à dire peu reconnue ou valorisée au sein de la société, ce qui conduit à une sous-estimation de leurs contributions à l'économie et à la société. Cela tient en grande partie à leur relative exclusion de la sphère monétaire et marchande.

Mots clés : Genre, financement, pauvreté, économie rurale, Maroc

This article aims to assess the material and immaterial contribution of rural women in the context of small farming in the hinterlands of Morocco and in particular the constraints they face in overcoming the difficulties of access to the main factors of production, including land , water, credit and technical advice. The activity of rural women is generally invisible, ie little recognized or valued in society, which leads to an underestimation of their contributions to the economy and society. This is largely due to their relative exclusion from the monetary and market sphere.

Key words : Gender, Finance, poverty, rural economy, Morocco ;

---

<sup>1</sup> Mustapha Ben El Ahmar est Directeur du Centre d'Etudes et Recherches du Groupe Crédit Agricole du Maroc (CERCAM), Jean-Yves Moisseron (auteur correspondant) et Bruno Romagny sont directeurs de Recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD). Véronique Alary est chercheuse au Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) et à l'ICARDA (International Centre of Agricultural Research for Dry Areas). Mohammed Aderghal est Professeur à l'Université Mohammed V de Rabat, Ouidad Tebbaa est professeure à l'Université Cadi Ayyad de Marrakech.

## Introduction

Cet article est issu d'une étude plus large visant à évaluer la contribution matérielle et immatérielle des femmes rurales dans le cadre de la petite agriculture des arrière-pays du Maroc (voir encadré n°1). Cet article se focalise sur les contraintes que les femmes rencontrent pour dépasser les difficultés d'accès aux principaux facteurs de production dont le foncier, l'eau, le crédit et le conseil technique. Ces contraintes sont largement à rechercher dans la nature des activités des femmes mais aussi dans leur relative exclusion de la sphère monétaire et marchande.

Cet article propose donc d'étudier le rapport des femmes rurales à l'économie marchande, qui constitue un facteur majeur de la non prise en compte du rôle des femmes dans l'économie.

A notre connaissance, il n'existe pas d'étude récente telle celle que nous avons menée à l'échelle d'un territoire particulier du Maroc, que ce soit dans le domaine de la recherche académique ou dans celui de l'expertise. On trouve cependant des travaux plus anciens, qui font référence, comme par exemple celui de la sociologue Malika Belghiti sur la vallée de la Tessaout dans le Haut Atlas (Belghiti, 1971). Notre étude concerne cinq zones agroécologiques du sud-ouest marocain qui seront détaillées dans la section méthodologique.

Après une section méthodologique, l'étude aborde tout d'abord la question de l'accès des femmes à l'économie marchande et à la monnaie. Il apparaît nettement que les femmes en milieu rural sont encore largement dépendantes et n'ont, dans la plupart des cas, qu'un accès très limité à l'économie marchande ou encore à l'économie monétaire. Faute de revenus propres, l'accès à la monnaie se fait essentiellement par les dons qu'elles reçoivent de leur mari ou de leurs proches, ou de la vente des produits de basse cours ou d'artisanat. La deuxième partie concerne l'accès aux moyens de production notamment l'accès au foncier et l'accès à la formation ou à la technologie. Sans surprise, cet accès est des plus limités et corrobore les constats faits dans la première partie. Cette double situation explique finalement les résultats établis dans la troisième partie de ce texte, à savoir un très faible accès aux financements qu'ils soient bancaires ou autres. L'enquête confirme le maintien de fortes inégalités de genre dans les zones étudiées, où la vie des femmes ne diffère pas de celles d'autres régions du Maroc, notamment rurales (Desrues and Nieto 2009). L'accès des femmes aux moyens de production et à la monnaie, reste insignifiant dans les petites exploitations agricoles, (Ahmad 1980), et, pour l'instant, sont loin de prendre part, de façon militante et consciente, à la « marche pour l'égalité » avec les hommes (Saadi 2004).

## Encadré n°1 : Étude sur les femmes rurales. Crédit Agricole du Maroc, 2017

Cet article est une synthèse d'une étude de terrain réalisée en 2017 pour le compte du Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM), pilotée par M. Ben El Ahmar, Directeur du CERCAM<sup>2</sup> et réalisée par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs coordonnée par M. Bruno Romagny, co-directeur du Laboratoire Mixte International MediTer<sup>3</sup>.

L'étude en question avait pour objectif un chiffrage du rôle socioéconomique et culturel des femmes vivant dans de petites et moyennes exploitations agricoles familiales (PMEAF) du sud-ouest du Maroc. Le GCAM a ciblé des territoires contrastés (montagnes, plaines, oasis), reconnus comme étant marginaux par rapport aux grands bassins de production agricole du pays. Le choix de ces zones devait permettre d'analyser le rôle et la résilience des femmes dans des situations de grande difficulté<sup>4</sup>.

Parmi les résultats de l'étude, il ressort que le revenu net total moyen des ménages agricoles au niveau des zones étudiées dépasse à peine les 45 000 Dh/an alors que leur participation aux travaux agricoles se situe entre 70 % et 80 % du temps total passé sur l'exploitation, avec des différences notables entre les zones montagneuses et les zones oasiennes.

Nos travaux ont aussi montré que les dimensions matérielle et immatérielle des activités féminines en milieu rural sont difficiles à séparer compte tenu de leur imbrication. En même temps qu'elles travaillent au champ ou à leur domicile, les femmes transmettent principalement à leurs filles tout un ensemble de savoirs techniques et culturels. Des moyens pour faire connaître et valoriser au mieux ces savoirs locaux, qu'ils soient culturels (contes, chansons, habillement, culinaire...) ou économiques (artisanat, transformation agro-alimentaire...) doivent être recherchés. Cette dynamique doit aussi inclure une forme de valorisation des femmes elles-mêmes et de leur identité.

## 1<sup>ère</sup> Partie : méthodologie et choix des régions

### Questionnaire

L'étude repose sur des entretiens réalisés auprès de 300 exploitations familiales et ménages ruraux qui représentent un échantillon total de 2 022 individus dans cinq zones rurales différentes (voir infra). Pour l'ensemble des cinq zones, la taille moyenne des ménages est de 6,7 personnes, avec des écarts significatifs entre zones. C'est dans la zone 5 des oasis du Draa moyen que la taille moyenne des ménages est la plus importante (9,9 personnes), alors qu'ailleurs cette dernière varie autour de 6,7 personnes (zone 1 : versant nord du Haut Atlas de Marrakech ), 5,8 personnes (zones 2 et 3, respectivement versant sud du Haut Atlas et oued Souss,) et de 5,5 personnes dans la zone 4 du versant nord de l'Anti Atlas.

Deux types de questionnaires ont été élaborés.

---

<sup>2</sup> Centre d'Etudes et Recherches du groupe Crédit Agricole du Maroc.

<sup>3</sup> <http://www.mediterr.ird.fr/>

<sup>4</sup> Les résultats obtenus auraient été certainement différents si l'étude avait ciblé des zones disposant d'un potentiel économique, agricole et rural plus favorable.

- Un questionnaire « Ménage agricole » pour collecter des données portant sur tous les membres du ménage et sélectionner la (les) personne(s) éligible(s) au questionnaire individuel. Le répondant est la personne qui se déclare « chef de ménage », en général un homme (dans 87,3% des cas rencontrés). Ce questionnaire comprenait huit modules traitant des points suivants : caractéristiques sociodémographiques des membres du ménage, aux sources de revenus, conditions de vie et d'habitation (équipement, accès à l'eau potable...), consommation alimentaire (autoconsommation et achats), systèmes agraires (superficies possédées et cultivées, irriguée ou pas, systèmes de production, etc.), productions végétales et animales de la campagne agricole 2015-2016, répartition et organisation du travail agricole entre les différents membres du ménage en âge de travailler et présents sur l'exploitation.
- Un questionnaire « Femme rurale » qui concernait surtout la principale femme du foyer, en général l'épouse du chef de ménage. Treize modules constituaient ce questionnaire, focalisés sur : les caractéristiques individuelles, la qualité de vie et la santé des femmes, l'éloignement par rapport aux services de base, les soins apportés aux personnes dépendantes, les revenus dégagés des activités et autres ressources financières (terre, etc.), les dons en nature et transferts monétaires intra/inter ménage, les comportements et modalités de prise de décision dans le couple et pour l'exploitation, les modalités de financement, l'accès aux facteurs de production agricole, une auto-évaluation de l'immatériel et enfin un agenda des activités journalières.

C'est surtout sur ce second questionnaire que repose le présent article.

### Choix des zones

Pour avoir une vue d'ensemble des femmes rurales, nous avons identifié cinq zones du sud du Maroc aux caractéristiques assez diverses mais qui couvrent les différents types d'activités. Cela permettait d'appréhender des profils de femmes rurales dans des environnements socio-économiques assez différents.

#### Zone 1 : versant nord du Haut Atlas de Marrakech

La zone située sur le versant nord du Haut Atlas de Marrakech se caractérise par la prépondérance d'une économie agropastorale de montagne, où le tourisme et l'urbanisation diffuse ont introduit, et cela depuis des décennies, d'importants changements. C'est aussi un milieu accessible et ouvert, où la mobilité des personnes et des marchandises est facilitée compte tenu de la proximité d'une grande métropole (Marrakech). Il s'agit donc d'une zone qui se distingue par les possibilités offertes aux exploitations agricoles, quelle que soit leur taille, d'accéder facilement au marché et de tirer un avantage des opportunités d'emploi qu'offrent les autres secteurs de l'économie locale et/ou régionale. Il y aurait même là un facteur en faveur de la pérennité des petites exploitations, grâce aux revenus externes provenant de l'émigration et du travail salarié hors exploitation.

## Zone 2 : versant sud du Haut Atlas

Le versant sud du Haut Atlas correspond à une partie du bassin versant de l'oued Souss intégrée au territoire de la province de Taroudant. Les communes choisies pour faire partie de l'étude se différencient par leur localisation et leur configuration topographique. Ainsi, la commune d'Askaouen par exemple est située dans le massif du Siroua, une zone de transition entre le Haut Atlas et l'Anti Atlas considérée comme étant dans une situation externe par rapport à la partie amont du bassin du Souss. C'est une commune où se maintient une tradition pastorale caractéristique des montagnes sèches, qui s'appuie aussi sur la culture du safran. Cette position excentrique la maintient enclavée.

Contrairement au versant nord, l'aridité du climat s'ajoute ici à l'adversité du relief montagneux pour limiter les possibilités d'extension des terroirs agricoles. Dans cette zone, l'élevage caprin associé à l'exploitation de la forêt d'arganiers constituent les fondements du système agro-sylvo-pastoral, sans que les communautés villageoises soient en mesure de le développer vers des formes plus intensives et rentables. Les ressources en eau, abondantes à la faveur d'une zone de contact géologique, ont d'abord favorisé une petite agriculture irriguée, avant qu'elles soient mobilisées par l'intermédiaire du barrage d'Aoulouz pour l'irrigation de la plaine du Souss moyen. C'est aussi une région touchée depuis longtemps par l'émigration vers les villes et l'étranger. Les revenus migratoires et les rapports maintenus avec les douars d'origine, où sont laissées femmes et enfants en bas âge, permettent la permanence d'une petite agriculture vivrière. De son côté, l'économie agricole de la plaine du Souss à l'amont, autour de Taroudant, comme à l'aval vers Agadir, se modernise et exprime des besoins de plus en plus importants en ressources naturelles, notamment hydriques, tout en favorisant des mutations sociodémographiques même dans les douars les plus éloignés. Une grande partie du territoire de la province de Taroudant est située en zone de plaine, vouée à l'agriculture moderne irriguée. Les revenus qui en sont issus, couplés à ceux de l'émigration, permettent une relative amélioration du niveau de vie des ménages.

## Zone 3 : oued Souss

La zone est un milieu géographique où se juxtaposent des unités physiques différenciées. D'une part, la plaine du Souss Massa, qui borde le littoral, et de l'autre, l'Anti Atlas. Le climat, relativement aride (aux alentours de 240 mm de pluie en moyenne par an), est nuancé vers le littoral par l'influence humide de l'océan et vers l'intérieur par les vents secs du sud et de l'est. C'est une zone où l'humidité reste partout insuffisante pour permettre une agriculture sans irrigation. C'est donc la mobilisation de l'eau, grâce à des systèmes d'irrigation adaptés, qui a permis aux petites paysanneries de pratiquer sur des versants raides et des fonds de vallée aménagés une polyculture vivrière associée à l'élevage caprin extensif. Agriculture, tourisme et pêche maritime sont les piliers d'un système économique qui rend la région très attractive pour les offres d'emploi dans ces différents secteurs. Le travail agricole salarié est devenu une activité recherchée par les habitants pauvres, hommes et femmes, des douars et des agglomérations rurales et urbaines, dont font partie des immigrants originaires de différentes régions du pays. L'attractivité du grand Agadir et des centres limitrophes a contribué à une structuration des flux d'exode à partir des douars de la zone, les plus affectés étant situés dans les zones de montagne de l'Anti Atlas, autour de Taliouine-Ighrem et Aït Baha-Taфраout.

#### Zone 4 : versant nord de l'Anti Atlas

Différentes dynamiques ont permis le maintien dans cette zone d'une petite paysannerie, associant au travail dans les exploitations familiales des travaux agricoles et/ou non agricoles hors exploitation. L'agriculture irriguée moderne a aussi constitué un facteur d'attractivité, par les offres de travail salarié qu'elle permet et les activités économiques qu'elle induit. L'exode rural vers les centres en croissance (Ouled Taima, Taroudant, Ouled Berhil) a provoqué un effet d'appel pour une population étrangère.

Le territoire des deux provinces (Taroudant et Chtouka Aït Baha) est partagé entre la plaine et la montagne. L'essentiel des activités économiques génératrices de revenus monétaires est lié à l'agriculture moderne. Ces revenus, ajoutés à ceux des migrations lointaines, assurent un minimum de bien être aux ménages qui, de plus en plus, élisent résidence dans les centres urbains souvent proches de leurs douars d'origine. Cette recomposition du peuplement, conditionnée par la géographie de l'emploi dans la zone, est à l'origine d'importantes disparités socio-spatiales qui se matérialisent par une inégale exposition à la pauvreté de populations qui sont dans les mêmes situations de vulnérabilité.

#### Zone 5 : oasis du Draa moyen

Le choix des oasis du Draa comme zone d'étude trouve sa justification dans la spécificité de cet espace. Tout d'abord, du point de vue géographique, il s'agit d'une vallée drainée par l'oued Draa moyen le long duquel se succèdent six palmeraies : Mezquita, Tinzouline, Ternata, Fezouata, Ketaoua et Mhamid el Ghozlan. Ensuite, du point de vue des systèmes agraires, ces derniers sont tributaires de la présence d'un ruban de sol sur les terrasses alluviales qui bordent l'oued et de la disponibilité des eaux d'irrigation. Ces terrasses alluviales ne connaissent pas la même extension le long de l'oued et les eaux d'irrigation ne sont pas mobilisables avec les mêmes volumes, de l'amont vers l'aval. Ces deux facteurs font que les dynamiques de ces systèmes ne vont pas toujours dans le sens d'une amélioration des conditions de production.

Dans un contexte marqué par une aridité accentuée, les systèmes agraires sous l'effet de ces facteurs ont subi des transformations au niveau de la sphère de production (abandon, changement de pratiques, tensions autour de l'eau) ainsi qu'au niveau de l'organisation sociale du travail et des relations homme/femme au sein des unités d'exploitation. Tout en étant dans un même système oasien, les différentes palmeraies ne jouissent pas toutes des mêmes potentialités. S'ajoutent à ces éléments différenciateurs l'effet de l'urbanisation et de l'apparition de nouvelles formes d'occupation du sol, ainsi que des activités non agricoles liées au tourisme.

L'évolution récente est marquée par un double phénomène de dégradation des ressources naturelles et d'extension de la pauvreté, un trait caractéristique des populations rurales locales du milieu oasien. Elle se manifeste par l'insuffisance des revenus engendrés par l'activité agricole, les faibles opportunités du travail hors exploitation, notamment pour les femmes, et le sous développement en termes d'équipements et d'infrastructures.

Dans les cinq zones où se sont déroulées les enquêtes, les exploitations agricoles relèvent de la petite agriculture familiale, caractéristique des zones de montagne, des oasis et des espaces périphériques des grandes plaines agricoles. Ce sont des exploitations de petite taille, avec des systèmes de culture qui associent agriculture et élevage selon des combinaisons variables et des niveaux de performances techniques et économiques différents.

## **2<sup>ème</sup> partie : des femmes quasiment exclues de l'économie marchande et très dépendantes pour l'accès à la monnaie**

Dans cette partie, nous évaluons l'accès des femmes rurales à l'économie marchande et l'économie monétaire. Il est important de préciser que les femmes travaillent beaucoup en milieu rural comme ailleurs, mais que ce travail productif (dans le sens où il débouche sur la production de biens et services) n'est pas toujours une production marchande (c'est à dire valorisée sur le marché des biens ou le marché du travail). On s'intéresse ici à la part du travail productif et marchand, c'est à dire le travail productif qui débouche sur une rémunération.

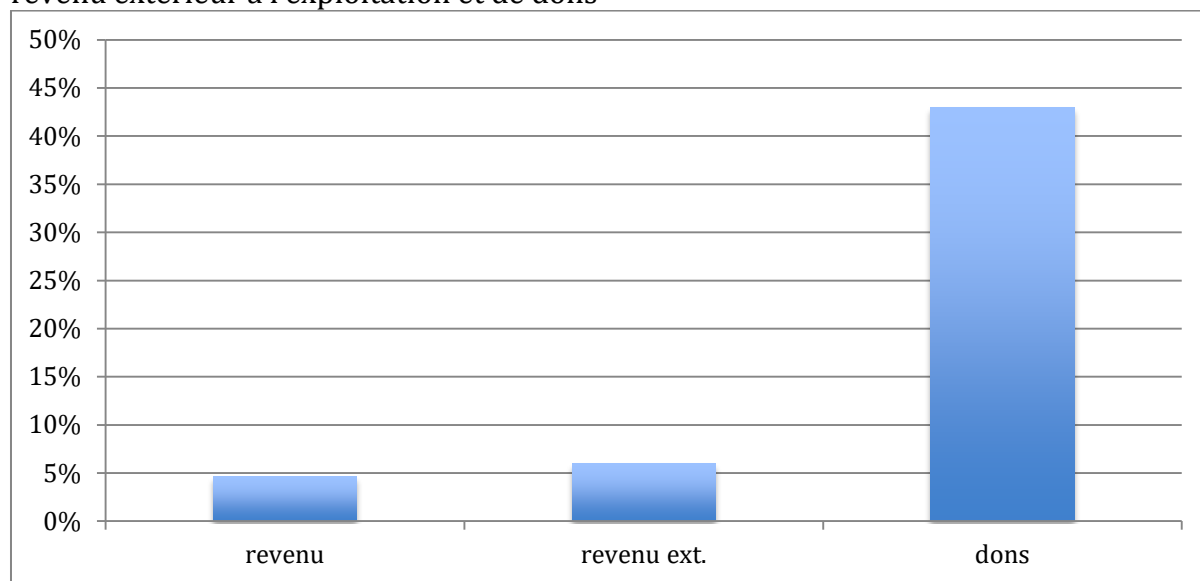
### **Des femmes largement exclues de l'économie productive marchande**

Les résultats de l'enquête confirment mais en les amplifiant les résultats déjà connus concernant les femmes en milieu rural dans les petites exploitations agricoles (Khouaja et al. 2016, Davis 1987, Belghiti 1971). L'enquête met très nettement en évidence une fragmentation de l'espace social qui articule les différences de genre et l'accès à l'économie monétaire (Hoffman et al. 1967). Elle révèle que dans leur écrasante majorité, les femmes en milieu rural ne perçoivent aucun revenu du fait de leur activité au sein de l'exploitation agricole. Une très faible minorité d'entre elles exercent une activité en dehors de l'exploitation mais il s'agit dans presque la totalité des cas, d'un prolongement de l'activité agricole elle-même qui prend la forme d'une participation aux activités d'une coopérative.

Ainsi, sur les 300 femmes enquêtées, seules 14 ont perçu un revenu pour leurs activités agricoles sur l'exploitation dont la majorité sont chefs de ménage suite généralement au décès du mari. Par ailleurs, 18 déclarent exercer une activité en dehors. 24 femmes font partie d'une coopérative. Mais cette participation à une coopérative ne génère pour 9 d'entre elles, aucun revenu.



Graphique n°1 : Part des femmes disposant d'un revenu lié à l'exploitation agricole, d'un revenu extérieur à l'exploitation et de dons



Source : enquête AFD-CERCAM, 2017

Deux types de coopératives émergent dans les résultats de l'enquête. Les coopératives de lait et les coopératives d'argan. Si les secondes sont des coopératives de production, où les femmes exercent une activité productive une grande partie de la journée (broyage des noix, production et fabrication de l'huile d'argan, Romagny 2009), les premières sont principalement des coopératives de commercialisation (Damamme 2011). Dans ce cas, le lait est produit sur l'exploitation et la participation à une coopérative signifie probablement, la contribution à des tâches en rapport avec la traite et la livraison du lait à la coopérative. Sur la base de l'enquête, il est difficile d'en savoir plus.

Cette hypothèse est cependant renforcée par les revenus déclarés par ces femmes. Ils apparaissent à la fois constants et identiques pour les femmes travaillant dans les coopératives d'argan (600 Dh/mois) alors qu'ils sont erratiques et très différents d'une femme à l'autre dans le cas des coopératives de lait dont les prix à l'achat par les coopératives fluctuent entre les périodes de haute et de basse lactation. Il semble donc que les revenus déclarés de ces femmes, très différents d'une femme à l'autre, ne correspondent pas à un salaire mais à des livraisons de lait.

### **Des femmes largement exclues de l'économie monétaire.**

Les femmes interrogées ne disposent donc presque d'aucun revenu. Seules 25 femmes sur 300, soit moins de 10% des femmes interrogées, disposent d'un revenu qui s'élève en moyenne à 687 dirhams mensuels.

Mais il faut ajouter que les femmes ne disposent pas librement des revenus qu'elles gagnent. D'après leur déclaration, 4 femmes seulement conservent la totalité de ce revenu, une conserve 60%, 2 femmes conservent 50% et 5 moins de 30%. Au total, seulement 13 femmes conservent une partie de leur revenu. Si l'on se concentre sur les femmes qui déclarent percevoir un revenu, on peut considérer qu'elles disposent en moyenne d'un quart de ce revenu, soit 171 dirhams par mois.

Cette exclusion de l'économie monétaire est d'autant plus frappante que celles qui gagnent un revenu et qui peuvent en disposer sont concentrées seulement dans les zones 3 (Oued Souss) et 5 (Oasis du Draa moyen) et enfin dans la zone 4, (Anti-Atlas bordure Nord). En fait, sur la trentaine de femmes qui tirent leur épingle du jeu, 23, c'est à dire l'essentiel, sont concentrées dans deux douars seulement. Ainsi, l'accès à un revenu serait dû à un particularisme précis attaché à un douar ou à une région particulière, plus riche sur le plan agricole ou plus en lien avec des pôles d'activité économique. Aussi dans l'ensemble de la zone d'étude considérée comme très vulnérable du fait du relief et des conditions climatiques, l'accès à un revenu serait ainsi un fait d'exception extrêmement localisé, la règle étant une exclusion quasi absolue des femmes de l'économie monétaire.

### **Des femmes essentiellement dépendantes en matière monétaire.**

129 femmes déclarent recevoir des dons de la part de leur mari et 17 de la part de leurs proches (Graphique 1). 6 d'entre elles reçoivent des dons à la fois de leur mari et de leurs proches. Les sommes annuelles perçues sont d'un faible montant : 134 dirhams quand il s'agit d'un don des maris (et 144 dirhams quand il s'agit des proches). Ces petits montants contribuent de manière très marginale aux dépenses personnelles des femmes ou aux dépenses du ménage, sachant que dans les douars ruraux la pratique de l'endettement auprès de l'épicier est très répandue. Les petits épiciers tiennent un livre de compte et enregistrent tout ce dont les femmes ont besoin. Le mari vient payer régulièrement l'épicier, notamment à l'occasion du versement de son salaire ou lorsqu'il revient à intervalles réguliers au sein du douar lorsqu'il dispose d'un emploi en ville.<sup>5</sup> Les dons n'ont pas vocation à payer l'épicier et ils sont a priori pour l'usage propre et spécifique des femmes. On peut donc considérer qu'ils constituent une reconnaissance de leur travail et à leur contribution à l'activité économique réalisée sur l'exploitation. Ces dons pourraient donc être considérés comme une forme de rémunération. Cependant la grosse différence avec un salaire, qui constituerait une vraie reconnaissance de la contribution productive, est que cette contribution passe ici par l'époux et qu'elle n'est probablement pas fixe dans le temps mais adaptée aux besoins du moment. On pourrait considérer ces dons également comme une espèce d'« argent de poche ». Si cette hypothèse est vraie, cette rémunération constituerait donc une forme de reconnaissance indirecte du travail des femmes<sup>6</sup>. Cela nuancerait quelque peu le constat précédent d'un très faible accès aux revenus mais accentuerait celui d'une forte dépendance des femmes.

Cette lecture reste toutefois à nuancer dans la mesure où plusieurs femmes déclarent que, même si c'est l'homme qui gère le budget de l'exploitation et du ménage, l'important est que la famille puisse subvenir à ses besoins de consommation,

---

<sup>5</sup> Il s'agit d'une pratique universelle observée dans tous les pays en phase de développement et qui était encore répandue en Europe encore dans les années 60.

<sup>6</sup> Il faudrait pousser l'investigation plus loin pour savoir si ces dons sont « perçus » comme une forme de rétribution indirecte du travail par les femmes qui en sont bénéficiaires ou s'ils sont considérés comme un « cadeau » du mari ne dépendant pas a priori de l'intensité ou la quantité de travail des femmes.

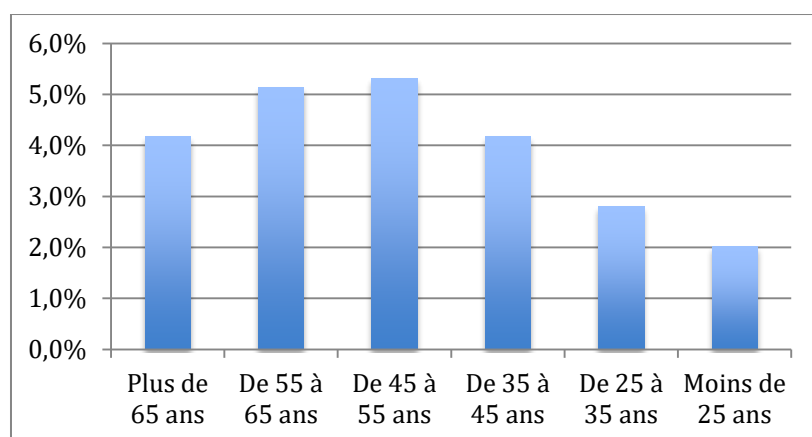
d'éducation, de santé... De même, pour la prise de décision, l'homme représente la partie « visible » mais la femme participe à sa manière dans la partie « invisible ».

L'économie locale du douar est donc marquée par une économie qui limite l'accès des femmes à l'espace monétaire. Moins de la moitié des femmes interrogées bénéficient de dons monétaires de leur mari ou de leurs proches alors même qu'elles n'ont, dans la très grande majorité des cas, aucune ressource. Pour celles qui bénéficient d'un petit pécule, il s'agit d'une part plus ou moins grande des dépenses mensuelles ou personnelles mais qui se limitent à quelques produits que le ménage n'auto-consomme pas et en excluant les produits du type, sucre, huile, farine, sel, produits d'entretien, tissus, articles ménagers de base, achetés auprès de l'épicier, qui sont le plus souvent réglées directement par le mari.

En dehors de la famille, les femmes ne reçoivent quasiment pas de dons en nature (5 seulement) ni n'en font (8 seulement).

La situation est donc particulièrement nette : en dehors de cas d'exceptions localisés dans deux ou trois douars, la règle est une quasi- exclusion des femmes rurales de l'économie marchande et un accès à la monnaie qui passe par un don de la part du mari. Ceci est évidemment à mettre en relation avec le fait que les exploitations agricoles au Maroc sont gérées à 96% par des hommes et à 4% par des femmes, d'après le Recensement général de l'agriculture (RGA1996).

Graphique n°2 : Part des exploitations agricoles gérées par les femmes au Maroc



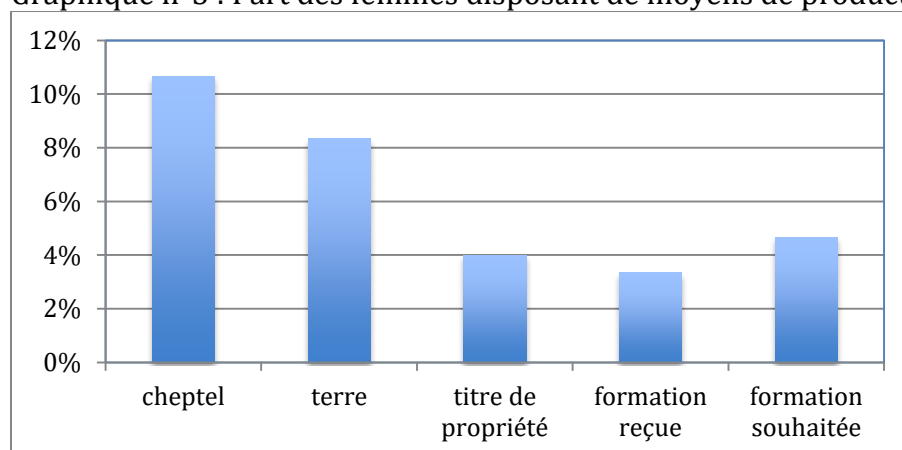
Source : RGA 1996, Maroc.

La répartition des revenus est en cohérence avec la répartition genrée de la gestion des exploitations et reflète les différences de genre entre homme et femme en milieu rural. Notons cependant qu'il faut nuancer le constat global très négatif du faible accès des femmes aux revenus par le fait que presque la moitié des femmes reçoit des dons, ce qui peut être interprété comme une contribution indirecte à leur travail mais selon une modalité qui traduit et reproduit leur dépendance vis à vis de l'accès à la monnaie.

### **3<sup>ème</sup> partie : Les femmes largement dépourvues de moyen de production**

Les femmes dans l'enquête sont massivement dépourvues des moyens de production de base qui leur permettraient en propre de développer des activités génératrices de revenus. Elles sont là encore dans une situation de dépendance, le plus souvent totale vis à vis des biens de production de la communauté familiale. C'est vrai pour l'accès au foncier mais également dans la disposition d'un capital agricole ou encore pour l'accès à la formation et à la technologie.

Graphique n°3 : Part des femmes disposant de moyens de production ou de formation



Source : enquête AFD-CERCAM, 2017

### Une exclusion de l'accès aux moyens de production : l'exemple du foncier.

Les femmes interrogées dans l'enquête ne disposent presque jamais d'une propriété titrée personnelle et exclusive sur la terre. Elles ne sont que 25 sur 300 à déclarer posséder de la terre. 15 femmes sur ces 25 possèdent une terre en indivision. 12 seulement disposent d'un titre de propriété. Il ressort de cela qu'une dizaine de femmes tout au plus sur l'ensemble de l'échantillon disposent d'une propriété intégrale d'un lopin de terre. Celui-ci est d'ailleurs de taille très réduite, le plus souvent inférieure à 1 are.

Autre fait intéressant à noter, 18 femmes déclarent ne posséder aucune terre personnellement, alors qu'elles déclarent disposer de terres en indivision. Si d'une part, cela augmente la part des femmes effectivement propriétaires (25 plus 18, soit 43), cela indique en même temps que l'indivision revient pour ces femmes au sentiment de ne rien posséder puisque nombre d'entre elles ne déclarent pas être propriétaire. Pour presque la moitié des femmes qui possèdent de la terre en indivision<sup>7</sup>, l'indivision pourrait signifier en réalité, de facto, une sorte de « dépossession ».

Le nombre moyen de personnes co-propriétaires des parcelles en indivision est de 6. Mais si l'on distingue le cas des femmes qui déclarent être personnellement propriétaires d'une parcelle et celles qui déclarent le contraire, on obtient une moyenne de 5 personnes dans le premier cas et de 7 dans le second. Le nombre de copropriétaires qui paraît ici relativement élevé accentue donc le sentiment de dépossession. Il est probable qu'au-delà de 5 personnes, l'indivision signifie effectivement pour une femme propriétaire l'absence d'un sentiment concret de propriété, l'absence d'« appropriation » effective des terres possédées dans la gestion, l'organisation, les décisions, le revenu,....

<sup>7</sup> Sachant que le statut de l'indivision ne bénéficie réellement qu'à celui qui exploite directement la terre au nom des autres co-indivisaires, qu'ils soient hommes ou femmes.

Notons enfin que l'indivision suppose des accords collectifs pour qu'une décision de gager la terre soit prise. Ces accords sont d'autant plus complexes que le droit marocain permet de vendre une portion de terre en indivision de facto sans l'accord des autres propriétaires indivis de jure (qui peuvent faire valoir leur droit de préemption). Les indivisions peuvent impliquer des propriétaires non affiliés et n'appartenant pas à une même famille ou même à une même communauté.

Pour corroborer ce faible sentiment de maîtrise des femmes sur leurs possessions agricoles, on note que 26 déclarent ne jamais participer à la prise de décision concernant la terre qu'elles possèdent contre 5 qui déclarent toujours y participer. La propriété légale de la terre ne signifie donc pas, pour la plupart des femmes, la maîtrise effective de cette propriété.

### **Autres moyens de production agricole.**

Les femmes interrogées ne disposent pas, dans leur immense majorité, de moyens de production agricole. Pour ce qui concerne les animaux, moins de 10% disposent en propre d'un cheptel ou même d'une basse-cour. 19 femmes de l'échantillon ont des ovins (3,7 en moyenne), 20 ont des caprins (5 en moyenne), dont 7 ont les deux. 13 femmes (soit 4%) seulement ont de la volaille, 9 ont des lapins et 5 ont des camelins. Le constat en terme de capital agricole est encore plus frappant : 14 ont des arbres fruitiers, 5 ont des oliviers, aucune n'a de ruches. Rapporté à l'ensemble des femmes, le capital dont elles disposent est donc dérisoire.

### **Accès à la connaissance, à la formation, à la technologie.**

Nous avons vu précédemment que les femmes interrogées dans l'enquête avaient un très faible accès au foncier et quand c'était le cas, qu'elles ne disposaient pas nécessairement d'un titre, ni d'une maîtrise de ce facteur de production. En ce qui concerne la connaissance technique, des résultats similaires sont observables. L'essentiel de la formation technique relative à l'exploitation agricole ou à l'élevage se fait au sein de la famille. Ainsi 40% des femmes enquêtées déclarent disposer d'une formation aux techniques agricoles et/ou aux techniques d'élevage.

Dans la presque totalité des cas, ce sont les parents qui transmettent cette formation et presque toujours la mère. Cela signifie qu'en matière de transmission des savoirs, les femmes jouent un rôle extrêmement important qui doit être pris en compte dans leurs activités immatérielles mais aussi qu'une division sexuelle de la transmission reste extrêmement marquée. Ce sont les mères qui enseignent aux filles, les activités économiques qu'elles doivent ou devront assumer dans le futur. Le père n'apparaît jamais en tant que tel comme étant celui qui transmet aux filles. Une segmentation genrée de la nature des savoirs et des modes de transmission apparaît comme manifeste. Les pères enseignent à leurs fils ce qu'ils doivent savoir et les femmes à leurs filles. On peut faire l'hypothèse que se maintiennent ainsi deux types de savoirs et deux modes de transmission sexuellement différents qui se croisent parfois, notamment dans le cas du gardiennage du troupeau ou de certains travaux agricoles auxquels les filles sont associées. On peut dire que la femme constitue aussi un relai de transmission du savoir masculin aux jeunes filles.

10 femmes seulement déclarent avoir reçu une formation par des organismes extérieurs, ce qui représente 3% de l'échantillon. Ces formations parfois très courtes, 2 jours ou parfois très longues 200 jours, sont menées par des associations ou des coopératives. Elles restent anecdotiques et ne correspondent pas aux souhaits de formation de la part des femmes. 14 d'entre elles déclarent vouloir recevoir une formation. Cela justifie d'autant plus la nécessité d'accompagner les programmes d'insertion financière par des programmes de formation spécifiquement dédiées aux femmes rurales. Citons le cas de deux grandes opérations du Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) en 2016 et 2017 dans les régions du Gharb, Fes-Meknes et le Moyen Atlas qui ont permis à 2000 bénéficiaires (et bientôt à 8000)<sup>8</sup> d'être accompagnées.

La part des femmes souhaitant une formation reste néanmoins très faible par rapport à l'échantillon (5%). Même si cela renforce l'intérêt des programmes de sensibilisation, deux explications peuvent être avancées. L'hypothèse optimiste est que le mode de transmission familiale est efficace et suffisant pour satisfaire les tâches agricoles que les femmes devront exécuter. Elles sont dans des structures de petites tailles qui ne requièrent que très peu d'outillage. L'hypothèse pessimiste est que l'horizon des possibilités offertes aux femmes en termes d'amélioration des cultures ou de valorisation des produits de terroir reste encore très limité. Le faible niveau d'innovation, la part très importante de l'auto-consommation, la nécessité d'adopter des techniques et des choix résilients permettant de garantir la survie plutôt que de risquer des nouveaux choix, expliqueraient, dans ce cas, la faible propension à vouloir améliorer ses connaissances. On ne peut aussi écarter l'hypothèse que les formations proposées ne correspondent pas toujours aux besoins des femmes rurales.

Il ne faut tout de même pas négliger la volonté des femmes interrogées à vouloir développer leur capital social. Pour presque 10% d'entre elles, l'adhésion à une coopérative, qu'elles appellent de leurs vœux, leur permettrait de se former à d'autres activités ou à étendre le champ de leurs possibilités d'action. C'est ce qui se passe effectivement. La participation à une coopérative permet généralement d'améliorer les niveaux de formation et de compétences (Faysse, Bouzekraoui, Errahj 2015) et peut contribuer à renforcer l'autonomie des femmes (Hilal 2008)(Gillot 2017). C'est probablement dans ce secteur que des progrès importants pourraient être réalisés en mobilisant les acteurs sociaux et politiques notamment dans le cadre de la régionalisation avancée. Ceci à condition que des nouvelles formes de gouvernance locale puissent dépasser les obstacles habituels à ce type de coordination (Bergh 2010). Dans ce cas, les femmes montrent des capacités d'autonomisation par le bas qui débouchent sur de réels changements sociaux (Bordat, Davis, and Kouzzi 2011).

## **4<sup>ème</sup> Partie : l'accès des femmes aux financements**

La question de l'exclusion financière des femmes est un sujet important de la littérature sur le genre (Imboden 2005)(Manji 2010). Elle justifie par exemple le développement de

---

<sup>8</sup> En effet, deux autres régions ont été touchées en 2018 par ce programme d'éducation financière de base (50 localités rurales du Haut-Atlas et des Oasis de Draa-Tafilalet). Fin 2018, plus de 8200 petits agriculteurs et ménages ruraux ont effectivement bénéficié de cette formation, dont 25% de femmes.

la micro-finance, censée supprimer ce qui est considéré comme un obstacle au développement. Les modes d'accès aux financements sont divers. Les banques constituent la voie d'accès « normal » au crédit dans les pays développés. Mais il existe d'autres sources de financement: les sources traditionnelles comme les crédits personnels entre individus, les dons, l'organisation collective de tontine, le recours (rare) aux usuriers, ou encore la dette auprès des épiciers. Il convient d'examiner les différentes sources de financement auxquelles les femmes ont recours. L'enquête indique qu'elles sont particulièrement limitées.

Il faut noter que le Maroc est plutôt bien situé en matière d'inclusion financière par rapport au pays Middle East and North Africa (MENA) et aux pays à Revenu intermédiaire inférieur. Dans ces derniers, la population utilisant un produit ou un service financier atteint 18% tandis qu'elle est de 28% pour les pays MENA en 2014 (Bank El-Maghrib, Banque Mondiale, 2014). A la même date, avec 41%, le Maroc se trouvait déjà globalement dans une situation très favorable qui s'est encore améliorée depuis. Par contraste, cela accentue la mauvaise situation des femmes rurales alors même que les autorités marocaines et le système bancaire dans son ensemble déploient des efforts considérables pour apporter à ces femmes des produits financiers accessibles (voir encadré n°1). Notons par exemple l'activité des chargés de clientèle qui connaissent bien le milieu agricole et notamment les problématiques liées aux femmes. Les instruments proposés (produits d'épargne gratuits et accessibles sans conditions et sans garantie) se heurtent à des contraintes économiques qui apparaissent dans de nombreuses enquêtes et qui freinent la bancarisation des femmes rurales. Ainsi malgré les efforts des banques et notamment du GCAM, cette problématique ne se résume pas à un simple problème d'offre mais à des logiques socio-culturelles complexes. Non seulement aucune instruction de discrimination à l'encontre des femmes n'est formulée au sein du système bancaire mais au contraire, nombre de programmes visent à mieux les intégrer financièrement.

#### *Encadré n°2: Actions du GCAM en faveur des femmes en milieu rural*

Le GCAM, en lien avec les différentes politiques marocaines de lutte contre la pauvreté et les différentes formes d'exclusion, mène des actions en faveur des femmes en milieu rural et plus généralement en faveur du développement agricole. Sa stratégie vise à prendre en compte 3 types d'exploitation: celles éligibles au financement bancaire (titre foncier notamment) qui représentent 10% du nombre d'exploitation, les petites et moyennes exploitations ne répondant pas aux normes de financement bancaire (50%) et enfin les micro-exploitations (40%)<sup>9</sup>. Ces trois niveaux sont traités par des institutions différentes: CAM, la filiale Tamwil el Fellah et la Fondation ARDI qui présentent chacune des instruments adaptées à la réalité de ces exploitations. Cette stratégie a permis un retour des banques dans le secteur rural et peut servir de modèle pour d'autres pays en développement (Ben El Ahmar 2016).

#### ***Tamwil el Fellah***

Pour donner un accès au financement aux personnes travaillant dans des petites et moyennes exploitations agricoles, le Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) a créé, en partenariat avec l'Etat, la Société de financement pour le développement agricole « Tamwil el Fellah ». Son but était initialement d'accompagner les agriculteurs bénéficiaires de projets relevant du pilier II du Plan Maroc Vert et n'ayant pas accès au financement bancaire. Son champ d'intervention a

<sup>9</sup> Voir CGAM 2016 pour une présentation complète du Modèle Economique Marocain au service du monde agricole et rurale.



ensuite été élargi aux petits producteurs ayant également des difficultés d'accès au financement bancaire. Par la suite, en juillet 2012, Tamwil El Fellah a été habilitée à intervenir en dehors du cadre du Plan Maroc Vert, ceci afin de soutenir la dynamique gouvernementale du Maroc. Plus de 80.000 petites et moyennes exploitations agricoles ont bénéficié des crédits de cette filiale du GCAM, avec un taux de sinistralité inférieur à 3%.

### **ARDI**

Créée en 2006 par le groupe Crédit Agricole du Maroc, la Fondation ARDI est une association de microcrédit à but non lucratif, implantée dans les principales régions agricoles du Royaume. Elle offre aux populations défavorisées, exclues du système bancaire traditionnel, les services financiers de proximité indispensables à leur insertion socio-économique.

Les prêts sont accordés dans les secteurs de l'agriculture, du petit commerce, de l'artisanat et des services. Ils sont dédiés au développement de projets existants ou à la création de nouveaux projets. Les populations y ont également recours pour financer l'acquisition de petits équipements ou pour assurer leur fonds de roulement. ARDI a aujourd'hui plus de 110.000 clients actifs dont près de 50% de femmes.

### **Action citoyenne**

Au-delà de ses activités bancaires, le GCAM mène une activité citoyenne et participe aux grands enjeux de société. A titre d'exemple, le CERCAM a développé des programmes d'éducation financière de base et d'autres, plus élaborés, dédiés pour le renforcement des capacités de gestion des petites coopératives agricole et TPE rurales, dont certaines sont portées par des femmes.

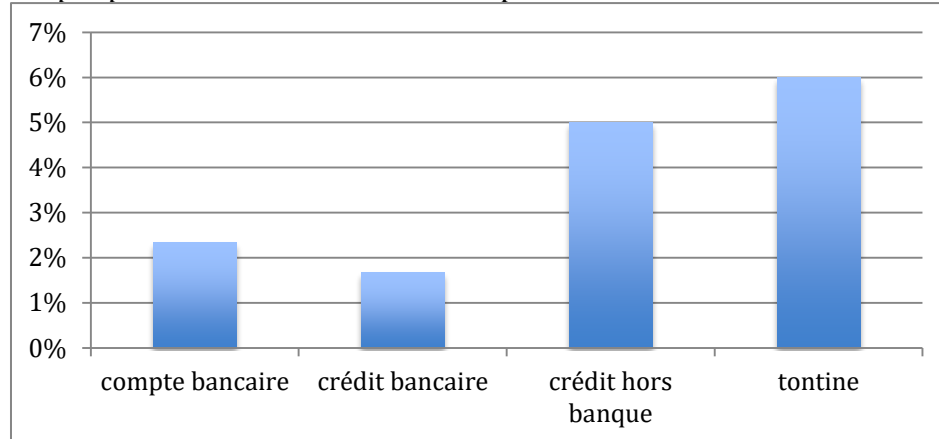
## **Accès au monde de la banque : la quasi non bancarisation des femmes.**

Les études réalisées par la Bank El-Maghrib et la Banque Mondiale, donnent quelques indications sur le taux de bancarisation des populations rurales. Une étude en 2014 fait une distinction par genre et par région (urbain/rural) mais ne croise pas les deux données (Bank El-Maghrib, Banque Mondiale, 2014). D'après ce document, on sait que le taux de bancarisation des femmes en 2014 est globalement de 31% (celui des hommes de 50%) tandis que le taux de bancarisation en milieu rural (hommes et femmes confondus) est de 19% et de 53% en zone urbaine. On peut donc grossièrement approximer le taux de bancarisation des femmes en zone rurale à 5,8% en 2014, ce qui est légèrement supérieur à ce que donne l'enquête. Dans un document plus récent de la Bank El-Maghrib et datant de 2017, le taux de bancarisation des Marocains a sensiblement progressé depuis cette date pour atteindre 71% (Bank El-Maghrib 2017). Il n'en reste pas moins que l'accès des femmes à la banque, tel qu'il apparaît dans l'enquête, est des plus limités.

Seules 7 femmes disposent d'un compte bancaire. Cela ne représente que 2,3% de l'échantillon (Graph. 4). Celles qui disposent d'un compte bancaire font donc figure d'exception. La plupart de celles qui sont dans ce cas savent lire ou compter (5 sur 7) et elles disposent d'un revenu (6 sur 7). 3 d'entre elles déclarent épargner essentiellement pour des motifs de précaution ou en vue d'un achat de logement. Les niveaux d'encaisse

monétaire scripturale varient de 0 à 20000 dirhams. Les comptes sont des comptes sur carnet.

Graphique n°4 : Part des femmes disposant d'accès aux financements



Source : enquête AFD-CERCAM, 2017

5 femmes seulement déclarent avoir contracté des crédits auprès d'une banque soit moins de 2% de l'échantillon. Il faut noter que 4 d'entre elles ont contracté plusieurs crédits comme si une fois l'habitude du crédit prise, elles n'hésitaient plus à en contracter un autre. Cela signifie aussi que l'obstacle du premier crédit passé, les femmes pourraient recourir plus facilement au crédit pour le financement de leurs activités.

Ce constat brut indique que la condition des femmes en milieu rural n'a pas beaucoup changé depuis l'indépendance. La banque représente pour elle un autre monde auquel il est difficile d'avoir accès. D'autres enquêtes (Moisseron and Ould Ahmed 2015) révèlent que les « banques, c'est pour les riches ». On trouve ici une des formes de fragmentation de la société marocaine les plus marquées. Aller à la banque, cela signifie, avoir des revenus, savoir compter, écrire ou encore « être riche ». Il arrive que des entrepreneurs illettrés se fassent remplir leurs chèques par les agents de la banque. Cela signifie aussi avoir conscience d'exercer un pouvoir, une responsabilité, faire des choix qui engagent. Cela signifie aussi pouvoir comprendre et expliquer une situation à un agent bancaire.

Mais l'accès au crédit est particulièrement complexe pour des femmes, la plupart du temps illettrées et qui n'ont pas l'habitude de manipuler de l'argent ni même de prendre des décisions sur les choix économiques: quel crédit demander? Comment le rembourser et avec quel revenu? Quel document signer? Comment identifier les risques? Qui, dans l'entourage des femmes, s'illustre par un accès à la banque?

#### Les explications avancées pour justifier le nonaccès au crédit.

On constate donc logiquement une quasi absence de recours au crédit bancaire. L'explication la plus importante avancée pour justifier l'absence de recours au crédit concerne le manque de revenu suffisant. Cette réponse intervient dans 38% du total des réponses (pour rappel, les femmes enquêtées pouvaient faire deux choix). Cette explication corrobore le constat que nous avons fait précédemment du très faible accès

des femmes rurales à l'économie monétaire et même aux encaisses monétaires. L'absence de revenu ajouté à la non-maîtrise de ce revenu, quand il existe, est la première barrière objective à l'accès au crédit. Ce constat est renforcé si l'on distingue l'occurrence de cette réponse dans le premier ou le second choix. Si l'on observe le premier choix seulement, alors le pourcentage monte à 68%.

C'est une situation symétrique qui s'affirme pour le deuxième élément de réponse le plus souvent invoqué. Dans 26 % des cas, les femmes déclarent qu'elles ont peur de ne pas pouvoir rembourser leur crédit. Mais cet argument apparaît seulement 4 fois dans la première réponse (sur 271 réponses) et 141 fois dans le deuxième choix. Le taux élevé de réponse pris globalement (dans le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> choix) montre cependant que la peur de ne pas pouvoir rembourser le crédit est une préoccupation importante. Dans de nombreux travaux sur la dette, apparaît la très forte préoccupation des populations rurales à rembourser leurs dettes. Que ce soit pour des raisons relatives au sens de l'honneur (Bourdieu 1972) ou pour des raisons religieuses, ou encore des risques de représailles, rembourser un crédit apparaît comme une obligation morale et sociale absolue.

L'argument suivant qui compte pour 14% des réponses est le fait de « ne pas avoir besoin » de crédit. Cet argument apparaît essentiellement dans le premier choix. Il est le signe d'une (encore faible pénétration) de la société de consommation en milieu rural. On retrouve ici des comportements traditionnels de modération de la consommation et d'insistance sur l'épargne que connaissent ou qu'ont connu l'ensemble des pays en développement (Baudrillard 1975). Cette notion de besoin est importante et revient dans plusieurs études sur l'inclusion financière au Maroc. Ainsi, dans l'étude mentionnée précédemment (Bank El-Maghrib, Banque Mondiale 2014), l'argument expliquant l'absence de recours à des produits ou services financiers est le fait qu'ils n'ont « pas d'argent », à 37%. L'argument sur « l'absence de besoin de crédit » revient pour 27% des enquêtés.

Mais il y a une autre raison qui a également été évoquée dans d'autres enquêtes (Moisseron, Ould Ahmed 2015). C'est le fait que les ménages ruraux utilisent d'autres moyens d'épargne et notamment le cheptel ou les bijoux par exemple. Au lieu de déposer une épargne à la banque, ils préfèrent investir dans des têtes d'ovins ou de caprins ou dans des bijoux si possible en or. Ces marchandises sont utilisées à la fois comme support d'investissement qui peut rapporter un revenu (comme dans le cas du cheptel), mais aussi comme instrument d'épargne non liquide. Une chèvre ou un mouton peuvent être vendus pour faire face à une dépense prévue ou imprévue. Les ménages préfèrent assumer un risque de marché, voire un risque sur la mortalité ou la santé pesant sur le cheptel plutôt que d'avoir recours à un instrument d'épargne bancaire. Ces pratiques traditionnelles réduisent le besoin de produits d'épargne proposés par les établissements financiers. Elles indiquent que des instruments d'épargne non-liquide sont encore largement utilisés dans l'écosystème des femmes rurales. Consacrée à l'élevage des ovins chez les Béni Mtir, une étude précise que « cette activité, représente pour le fellah sa banque, sa caisse d'épargne, dans lesquelles il ne puise qu'au fur et à mesure de ses besoins » (Taghbaloute 1994). A titre d'exemple, le GCAM, à travers son programme d'éducation financière en milieu rural, tente de promouvoir l'épargne en compte bancaire (totalement sécurisé et accessible de jour comme de nuit) au lieu du placement dans le cheptel qui reste assujéti à de nombreux risques et aléas.

Mais il y a certainement d'autres raisons encore qui relèvent des représentations de la richesse, de la reconnaissance sociale et du statut des habitants d'un douar. Le cheptel a joué dans les sociétés humaines, et ce pendant très longtemps, non seulement le rôle d'instrument d'épargne ou de réserve de valeur mais parfois même d'instrument de paiement. Détenir un cheptel, plus encore qu'un compte bancaire est le vrai signe de la richesse. Celle qui permet d'assurer une certaine sécurité mais celle aussi qui se voit et qui préserve le statut social ou la réputation d'une famille au sein d'une communauté villageoise.

L'argument religieux apparaît également dans 14% des réponses. C'est un élément qu'il faut noter car même s'il est présent dans les réponses, il est loin de constituer un argument dominant, dans la première réponse faite par les femmes. Il n'est invoqué qu'à 4% comme premier choix et vient beaucoup plus souvent en second choix. On retrouve ici le résultat d'autres enquêtes sur la faible propension des ménages marocains à souscrire un micro-crédit (Guérin et al, 2016). L'argument religieux revient constamment mais il apparaît plus comme un argument de confirmation que comme un véritable obstacle. Il semble fonctionner sur le mode : « ...et en plus c'est haram.... ».

Mais compte tenu de l'évolution de la société marocaine comme d'autres sociétés du monde arabe ou même en Europe, il est probable que l'argument religieux constitue de plus en plus souvent un élément d'exclusion financière. D'où l'intérêt de la mise en place au Maroc d'instruments de financement conformes à la charia et respectant les règles de la finance islamique (Moisseron Teulon 2015). A ce titre, le GCAM a lancé en 2017 sa filiale « Al Akhdar Bank » spécialisée en produits bancaires alternatifs. Il est encore trop tôt pour pouvoir évaluer l'impact de ce nouveau dispositif de financement.

Les autres arguments, notamment « les frais trop élevés » ne sont évoqués que dans 4% des cas tandis que la peur du rejet de la demande ou encore de la peur de perdre les garanties est anecdotique.

### **Très faible accès aux autres sources de financement**

C'est sans surprise que l'on constate pour les femmes interrogées, un très faible accès aux sources alternatives de financement. Parmi elles, seules 15 femmes soit 5 % de l'échantillon ont eu accès à un crédit auprès d'un créancier autre qu'une banque. Il faut toutefois exclure le crédit à la consommation auprès des épiciers qui est une pratique courante. Si les épiciers sont cités ici comme l'un des créanciers, c'est dans les quelques cas où ils ont avancé une somme d'argent hors crédit de consommation.

Les créanciers les plus mobilisés sont, par ordre décroissant, les amis, la famille et les épiciers, les institutions de micro-crédit et de manière marginale, les clients et les magasins. Cela confirme la littérature qui montre au Maroc, la persistance d'une certaine réticence à la microfinance notamment en milieu rural<sup>10</sup> (Ammor and Abdelmoumni

---

<sup>10</sup> Sachant toutefois qu'au Maroc, près d'un million de clients actifs figurent dans les livres des AMC, dont près de 50% sont des femmes, localisées en particulier dans les zones péri-urbaines ou semi-rurales. Ceci montre clairement que la femme, quand elle dispose d'un projet, d'un métier et d'un revenu, n'a pas de difficultés à accéder à la microfinance.

2000)(Morvant-Roux et al. 2014). Ce qu'apporte la microfinance par rapport aux autres formes d'endettement, c'est la possibilité de durées d'emprunt beaucoup plus longues que pour les autres formes d'endettement. Un tiers des femmes qui ont contracté un emprunt auprès de créanciers autre qu'une banque sont aussi, ou ont été, débitrices auprès d'une banque et la plupart d'entre elles font partie du groupe de femmes qui disposent de revenus propres. Elles sont concentrées dans les zones 3 et 4. Ici, comme dans les autres éléments étudiés, l'endettement reste le fait d'un nombre limité de femmes, très localisées et ayant des caractéristiques un peu exceptionnelles par rapport à l'ensemble de l'échantillon.

### Participation à des tontines

Un résultat semblable se dégage en ce qui concerne la participation à des tontines. Alors que l'on peut estimer que la moitié de la population urbaine participe, ou a participé, à des tontines, c'est beaucoup moins le cas pour les femmes en milieu rural. Ici, le pourcentage des femmes interrogées qui participent à une tontine s'élève à 5 ou 6 %. Il s'agit d'une pratique qui peut être récurrente avec des femmes qui s'engagent très régulièrement dans des tontines mais c'est le plus souvent une pratique peu fréquente. L'objectif visé est surtout le financement, qui est invoqué dans la plupart des cas, et rarement l'épargne, citée une fois seulement. En milieu urbain la tontine constitue à la fois un instrument de financement mais aussi un instrument d'épargne qui est utilisé pour se contraindre à épargner en vue d'une dépense prévue. C'est le cas également dans la présente enquête pour des dépenses en vue d'un mariage par exemple ou pour améliorer l'habitat. Les tontines auxquelles les femmes rurales participent, sont contractées auprès de la famille, des voisins, des collègues, des amis. Mais l'enquête semble indiquer que le recours à la tontine est rare parmi les femmes rurales.

Il faut cependant noter un fait marquant qui semble différencier grandement les tontines rurales des tontines urbaines. Les tontines urbaines réunissent le plus souvent un nombre réduit de personnes, le plus souvent une dizaine avec une temporalité souvent mensuelle. En milieu rural, du moins est-ce vrai pour les femmes interrogées dans l'enquête, les tontines seraient de grande taille et concerneraient un nombre beaucoup plus important de femmes (avec une moyenne de 53 personnes) que les tontines en milieu urbain. Il arrive plusieurs fois dans l'échantillon que le nombre de femmes engagées dans la tontine à laquelle participe la femme interrogée dépasse la centaine. Dans ce cas de figure, il est difficile de concevoir que ces tontines ne soient pas basées sur de grandes organisations collectives dont l'exemple le plus manifeste serait la participation à une coopérative. On note toutefois que les femmes participant à une tontine sont loin de disposer toutes d'un revenu ou encore de participer à une coopérative. C'est le cas seulement de 5 d'entre elles.

Pour résumer, un faible nombre de femmes de l'échantillon participent à des tontines mais ces tontines sont de très grande taille. Notons enfin que si l'on rapporte la réponse : « combien percevez-vous dans la tontine » à la multiplication des sommes versées par le nombre de participants, on ne retrouve un chiffre exact que dans un quart des cas seulement. Si les femmes interrogées commettent des erreurs de calcul, soit il y a des erreurs dans l'estimation du nombre de femmes participantes (le plus probable) et/ou sur les montants versés chaque semaine (le moins probable).

A travers tous ces éléments, il est évident que la question de l'accès à la banque dépasse de loin la simple question de l'exclusion financière. Il existe de nombreuses solutions à l'endettement bancaire même si les femmes rurales ne les utilisent que pour une partie marginale de l'échantillon. Pour l'accès aux banques, ce n'est pas que les femmes soient exclues, c'est simplement qu'elles ne disposent pas des ressources matérielles mais aussi culturelles, idéologiques, voire linguistiques (Hoffman 2006) pour y accéder. Les banques ne sont tout simplement pas « de leur monde ». Les femmes rurales restent très peu bancarisées non pas en raison de la qualité de l'offre mais en raison des logiques sociales structurelles qui limitent la demande et qui prennent beaucoup de temps pour être transformées.

## Conclusion

L'enquête réalisée pose donc un constat relativement homogène avec des exceptions localisées à deux régions : les femmes ne disposent que d'un accès très limité à l'économie marchande, à des moyens de production propres ou à la formation, alors que l'étude a démontré qu'elles contribuent, par leur travail sur le champ, dans les étables ..., à la construction de près de 50% du revenu de ces petites exploitations agricoles situées en zones agro-climatiques difficiles. Leur accès à la monnaie se fait essentiellement par les dons qu'elles reçoivent de leur mari et très peu par les revenus qu'elles gagneraient sur et hors de l'exploitation familiale. Les femmes rurales se caractérisent par un nonaccès aux moyens de financements formels et informels à l'exception de quelques-unes. Il apparaît clairement que les rémunérations dont elles disposent même en intégrant les dons faits par leur mari ne sont pas à la hauteur de leur contribution productive. Elles ne sont pas rémunérées à la hauteur de leur travail et si elles le sont, c'est de manière partielle et indirecte dans une situation de dépendance. On retrouve ici un constat fait dans la littérature sur la persistance d'inégalité de genre au sein même de la cellule familiale. L'enquête confirme un fait connu mais qui prend dans les zones rurales une acuité particulière : les femmes ne sont pas assez reconnues et leur travail n'est pas suffisamment valorisé.

### *Encadré n°3 : Résultats synthétiques*

Sur les 300 femmes enquêtées :

- 14 ont perçu un revenu pour leurs activités agricoles sur l'exploitation.
  - 18 déclarent exercer une activité en dehors de l'exploitation
  - 129 femmes déclarent recevoir des dons de la part de leur mari
  - 32 femmes disposent en propre d'un cheptel (ovins/caprins) et 13 d'une basse-cour.
  - 25 déclarent posséder de la terre dont 15 en indivision
  - 12 seulement disposent d'un titre de propriété
  - 10 femmes seulement déclarent avoir reçu une formation
  - 14 voudraient en recevoir une.
  - 7 femmes ont un compte bancaire.
  - 15 ont eu accès à un crédit auprès d'un créancier autre qu'une banque.
  - 5 femmes déclarent avoir contracté des crédits auprès d'une banque.
  - 18 des femmes interrogées ont participé à une tontine.
- Source : enquête AFD-CERCAM, 2017

L'enquête confirme donc mais en l'amplifiant considérablement, des résultats déjà connus. De nombreuses enquêtes ont déjà révélé les conditions de vie et d'éducation de ces femmes en milieu rural. Mais les résultats de cette enquête indiquent que pour le segment de la population étudiée (les femmes dans des petites exploitations agricoles), la situation est pire que ce à quoi l'on pouvait s'attendre et aussi qu'elle a très peu changé au cours des dernières décennies. La plupart des femmes enquêtées sont loin de manifester des espoirs ou des indices de changement sociaux probants. Il semble qu'elles caractérisent un monde décalé fortement marqué par des segmentations multiples et notamment des différences marquées de genre.

Parmi ces femmes, presque aucune n'a eu accès à une éducation primaire. Très peu savent lire et encore moins écrire. Elles ont un nombre d'enfants plus important que la moyenne nationale, même si la méthode synchronique de l'enquête ne permet pas de mesurer finement la nuptialité. Elles ne sont pas en situation d'exclusion financière mais elles se trouvent plutôt dans un monde d'économie productive non-marchande, insérées dans des logiques de production qui les rendent très peu autonomes par rapport à la famille ou à la communauté. Elles ont un accès à la monnaie des plus limités. D'un côté, elles ne disposent que d'une faible partie de leur revenu et de l'autre, elles accèdent à la monnaie via les dons de leur mari.

Il existe pourtant des indicateurs ou plutôt des ferments de changement qui pourraient conduire à une transformation rapide de la situation des femmes. Tout d'abord, un certain nombre d'entre elles manifestent une volonté de formation ou d'intégration dans des structures coopératives, ce qui permet d'augmenter les capacités, d'accumuler du capital social ou encore de créer du lien. Or la révolution technologique change déjà la donne de ce point de vue. En effet, 181 femmes disposent d'un téléphone portable. C'est une véritable évolution qui crée la nécessité d'apprendre à lire et à compter, qui tend à construire de l'individualité par l'attribution d'un numéro de téléphone et éventuellement par le paiement d'une facture ou d'une recharge téléphonique. Le téléphone portable rompt l'isolement et permet la consolidation de liens sociaux qui ne sont plus limités au territoire du douar. Il est aussi un puissant vecteur de construction de l'individualité.

Il est donc probable, en raison de la révolution numérique, que la situation des femmes sera appelée à changer sous l'effet de la révolution numérique.

## Bibliographie

Ahmad, Zubeida, 1980, The Plight of Rural Women: Alternatives for Action. *Int'l Lab. Rev.* 119: 425.

Ammor, MF, and F Abdelmoumni, 2000, Microcredit in Morocco, *Bulletin Économique et Social Du Maroc* (159): 251-254.

Bank El Maghrib, Banque Mondiale, 2014, *Enhancing Financial Capability and Inclusion in Morocco*, World Bank, pp. 82.

Bank El Maghrib, 2017, *Etat des lieux de l'inclusion financière au Maroc*, Search Conférence, 22-23 Mai 2017.

Baudrillard, Jean, 1975, *Le Système des objets*, Gallimard.

Belghiti, Malika, 1971, Les Relations Féminines et Le Statut de La Femme Dans La Famille Rurale-Dans Trois Villages de La Tessaout. *Bulletin Économique et Social Du Maroc* 31(114): 1-73.

Bergh, Sylvia I., 2010, Assessing the Scope for Partnerships Between Local Governments and Community-Based Organizations: Findings from Rural Morocco, *International Journal of Public Administration*, 33(12-13): 740-751.

Bordat, Stephanie Willman, Susan Schaefer Davis, and Saida Kouzzi, 2011, Women as Agents of Grassroots Change Illustrating Micro-Empowerment in Morocco, *Journal of Middle East Women's Studies*, 7(1): 90-119.

Bourdieu, Pierre, 1972, *Le Sens de L'honneur*, Travaux de Sciences Sociales: 14-44.

Ben el Ahmar, 2016, Un retour des banques dans le financement de l'agriculture, *Grain de sel, la revue d'inter-réseaux développement durable*, Janvier-Juin 2016.

Damamme, Aurélie, 2011, *La difficile reconnaissance du travail féminin au Maroc*, ERES.

Davis, Susan S, 1987, *Patience and Power: Women's Lives in a Moroccan Village*.

Desrues, Thierry, and Juana Moreno Nieto, 2009, The Development of Gender Equality for Moroccan Women-illusion or Reality? *Journal of Gender Studies* 18(1): 25-34.

Faysse, N, M Bouzekraoui, and M Errahj, 2015, « Participation et amélioration des compétences dans des groupes restreints. Cas de coopératives féminines au Maroc », *Revue d'anthropologie des connaissances* 2015/3 (Vol. 9, n° 3), p. 351-369.

GCAM, 2016, Economie Marocain au service du monde agricole et rurale, *Note de synthèse*, Novembre 2016, p.8



Gillot, Gaëlle, 2017, Les coopératives, une bonne mauvaise solution à la vulnérabilité des femmes au Maroc ? *Espace populations sociétés*. *Space populations societies*(2016/3).

Hilal, Laila, 2008, Stratégie d'action pour une reconstruction de l'identité de genre de la femme rurales marocaine, *Revista Castellano-Manchega de Ciencias sociales*(9).

Hoffman, Bernard G, and al., 1967, *The Structure of Traditional Moroccan Rural Society*. The Hague: Mouton & Co., 1967. 223 p

Hoffman, Katherine E, 2006, Berber Language Ideologies, Maintenance, and Contraction: Gendered Variation in the Indigenous Margins of Morocco. *Language & Communication* 26(2): 144–167.

Imboden, Kathryn, 2005, Building Inclusive Financial Sectors: The Road to Growth and Poverty Reduction, *Journal of International Affairs*: 65–86.

Khouaja, Mehdi, Noémie Olympio, and Gwendoline Promsopa, 2016, Gender, Subjective Well-Being and Capabilities: An Application to the Moroccan Youth. 2016. <hal-01356682>

Manji, Ambreena, 2010, Eliminating poverty?“Financial Inclusion”, Access to Land, and Gender Equality in International Development. *The Modern Law Review* 73(6): 985–1004.

Moisseron, Jean-Yves, and Pepita Ould Ahmed, 2015, Why Are Poor People Reluctant to Borrow: Micro-Credit in Rural Morocco. In Hours B. Ould Ahmed P., *An Anthropological Economy of Debt*. Routledge.

Moisseron, Jean-Yves, Bruno-Laurent Moschetto, and Frederic Teulon, 2015 Islamic Finance: A Review of the Literature, *International Business & Economics Research Journal (IBER)*, vol 14-5, pp.745-762

Morvant-Roux, Solène, Isabelle Guérin, Marc Roesch, and Jean-Yves Moisseron, 2014, Adding Value to Randomization with Qualitative Analysis: The Case of Microcredit in Rural Morocco, *World Development*,56: 302–312.

Saadi, Saïd, 2004, Genre et Economie. La Participation Des Femmes À La Vie Économique, *Féminin-Masculin*, vol.149.

Paul Pascon, 1979, Segmentation et stratification sociale dans la société rurale marocaine, *Bulletin Economique et social du Maroc*, 138-139, 105-119.

Taghbaloute Aziz, 1994, *Le Fellah Marocain: l'exemple d'une tribu berbère: les Beni M'Tir ; du XIXe Siecle jusqu'à nos jours*, Université de Saint-Etienne, Centre interdisciplinaire d'études et de recherche sur les structures régionales , 369 pages.